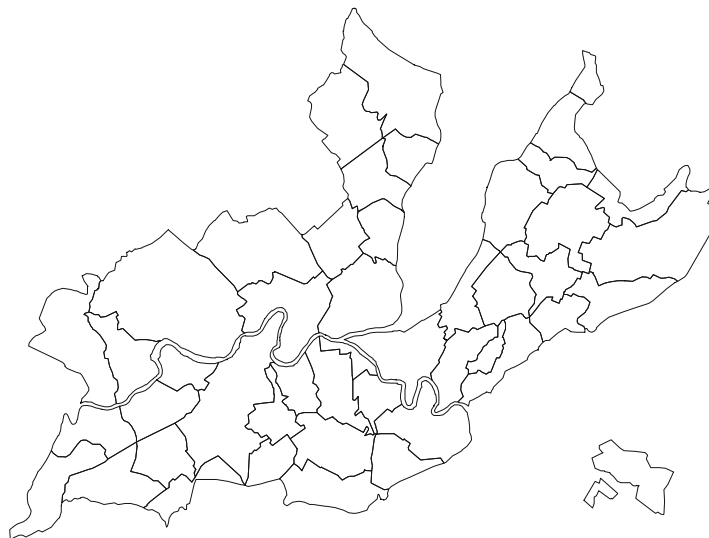




Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement  
**Service de surveillance des communes**  
Section financière

# Indicateurs harmonisés

Finances communales genevoises en 2003



Présentation de la situation financière  
des 45 communes genevoises

Genève, septembre 2005

# Table des matières

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | INTRODUCTION .....   | 1  |
| 2. | DONNÉES .....  | 1  |
| 3. | INDICATEURS .....  | 1  |
| 4. | REMARQUE IMPORTANTE.....   | 1  |
|    | CARTE 1 : DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2003 .....                          | 2  |
|    | CARTE 2 : CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2003 .....                       | 4  |
|    | CARTE 3 : QUOTITÉ DES INTÉRÊTS NETS EN 2003.....                         | 6  |
|    | CARTE 4 : QUOTITÉ DE LA CHARGE FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT EN 2003 ..... | 8  |
|    | CARTE 5 : ENDETTEMENT / FORTUNE NETTE PAR HABITANT EN 2003 .....         | 10 |
|    | CARTE 6 : QUOTITÉ D'INVESTISSEMENT EN 2003 .....                         | 12 |
|    | CARTE 7 : DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS EN 2003 .....              | 14 |

## 1. Introduction

On le sait, le calcul des quatre indicateurs suivants

- Degré d'autofinancement
- Capacité d'autofinancement
- Quotité des intérêts
- Quotité de la charge financière

est harmonisé pour l'ensemble des communes suisses depuis de très nombreuses années déjà. Un cinquième indicateur, à savoir l'endettement net par tête de population est également calculé dans plusieurs cantons.

Même si des variations existent dans la façon d'appliquer et de calculer ces indicateurs dans les diverses communes suisses, ils ont démontré leur utilité au fil du temps. Il a notamment été possible de tirer des comparaisons intéressantes.

Compte tenu du développement des finances publiques et notamment de l'importance toujours plus grande accordée par les bailleurs de fonds à la solvabilité des communes, il est apparu intéressant et nécessaire au comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (ci-après CACSFC) de proposer de nouveaux indicateurs.

Basée sur les expériences faites dans divers cantons suisses, le comité de la CACSFC a décidé de retenir et de proposer deux nouveaux indicateurs, soit :

- La quotité d'investissement et
- La dette brute par rapport aux revenus

Ceux-ci ont été acceptés à l'unanimité par le comité et ont été adoptés par l'assemblée de la CACSFC en septembre 2004.

## 2. Données

Les données proviennent des comptes communaux 2003 et ont été exploitées et représentées graphiquement par le service de surveillance des communes, section financière du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement du canton de Genève.

## 3. Indicateurs

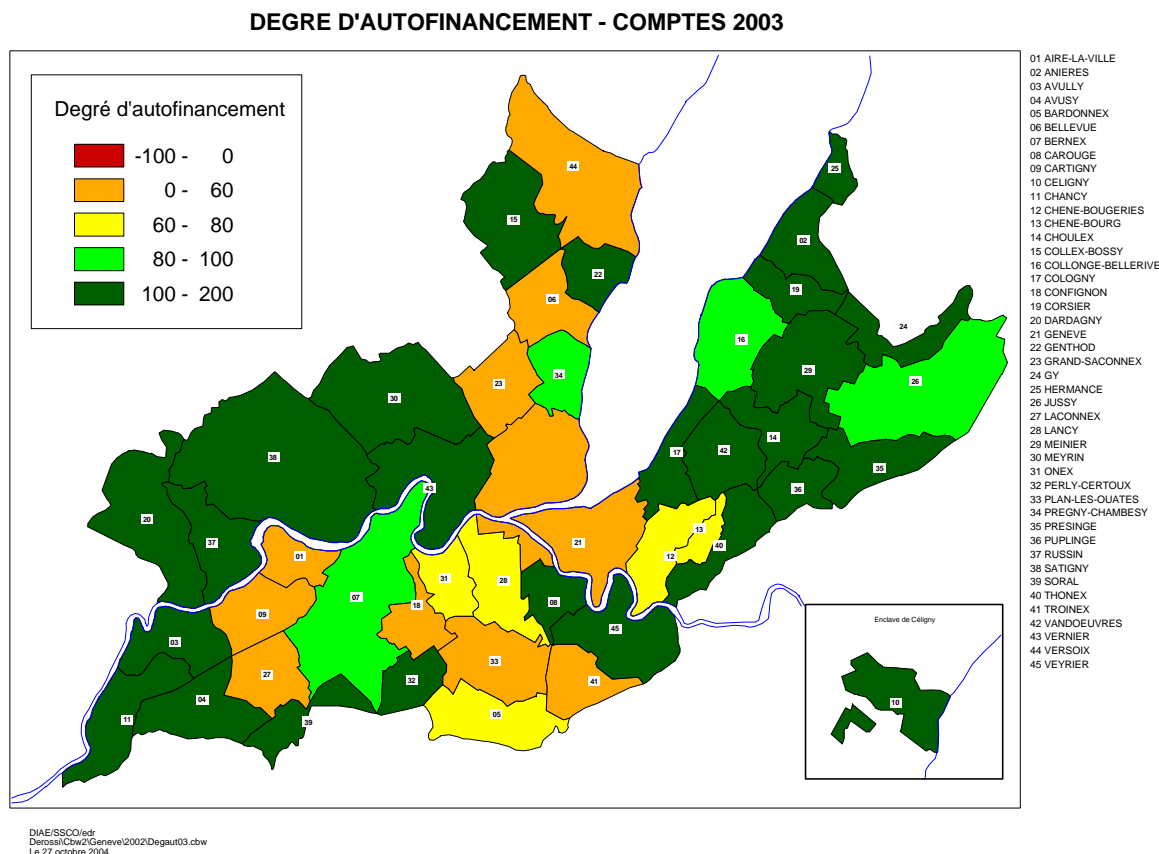
Les sept indicateurs sont représentés ci-après au moyen de cartes du canton. Ils sont décrits et commentés.

1. Degré d'autofinancement
2. Capacité d'autofinancement
3. Quotité des intérêts
4. Quotité de la charge financière
5. Endettement/Fortune net(te)
6. Quotité d'investissement
7. Dette brute par rapport aux revenus

Sous réserve d'informations contraires, il s'agit de l'évaluation des chiffres extraits des comptes annuels 2003 de l'ensemble des communes du canton de Genève.

## 4. Remarque importante

Les indicateurs ci-après doivent être analysés avec prudence. Certains doivent être appréciés sur une période de plusieurs années ou être examinés avec d'autres indicateurs. En outre, des comparaisons entre communes ne sont pas forcément probantes compte tenu de certaines spécificités propres à chacune d'entre elles. Veuillez vous référer aux commentaires figurant sous chaque indicateur.



**Carte 1 : Degré d'autofinancement en 2003**

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

**Données de base**

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

**Contenu**

Degré d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

**Question examinée**

Quelle est la part des investissements que les communes ont pu financer par leurs moyens propres en 2003 ?

**Commentaire**

- C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 pour cent, et un désendettement s'il est supérieur à 100 pour cent.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:
 

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| plus de 100 pour cent | très bon                     |
| de 80 à 100 pour cent | bon                          |
| de 60 à 80 pour cent  | suffisant (à court terme)    |
| de 0 à 60 pour cent   | insuffisant                  |
| moins de 0 pour cent  | très mauvais (cf. remarques) |
- En 2003, 26 communes (année précédente: 29) avaient un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, ce qui leur a permis de rembourser des dettes et/ou de financer entièrement leurs investissements nets.
- En 2003, 9 communes (année précédente: 8) avaient un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 10 communes (année précédente: 8), le degré d'autofinancement était insuffisant, c'est-à-dire inférieur à 60 pour cent.

### Moyenne

En 2003, la moyenne était de 63,4 pour cent, ce qui peut être qualifié de suffisant (à court terme).

### Médiane

En 2003, la médiane était de 144,2 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu entièrement financer leurs investissements par leurs moyens propres et/ou rembourser des dettes. La médiane du degré d'autofinancement a augmenté par rapport à 2002, puisqu'elle est passée de 129,9 pour cent à 144,2 pour cent.

### Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne du degré d'autofinancement est excellente entre 1998 et 2002 puis en forte diminution en 2003. La médiane reste largement supérieure à 100 pour cent.

|                | 1997    | 1998    | 1999    | 2000    | 2001    | 2002    | 2003    |
|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>MOYENNE</b> | 73,4 %  | 102,8 % | 172,7 % | 140,0 % | 164,0 % | 147,0 % | 63,4 %  |
| <b>MÉDIANE</b> | 160,4 % | 172,5 % | 200,0 % | 200,0 % | 153,2 % | 129,9 % | 144,2 % |

### Remarques

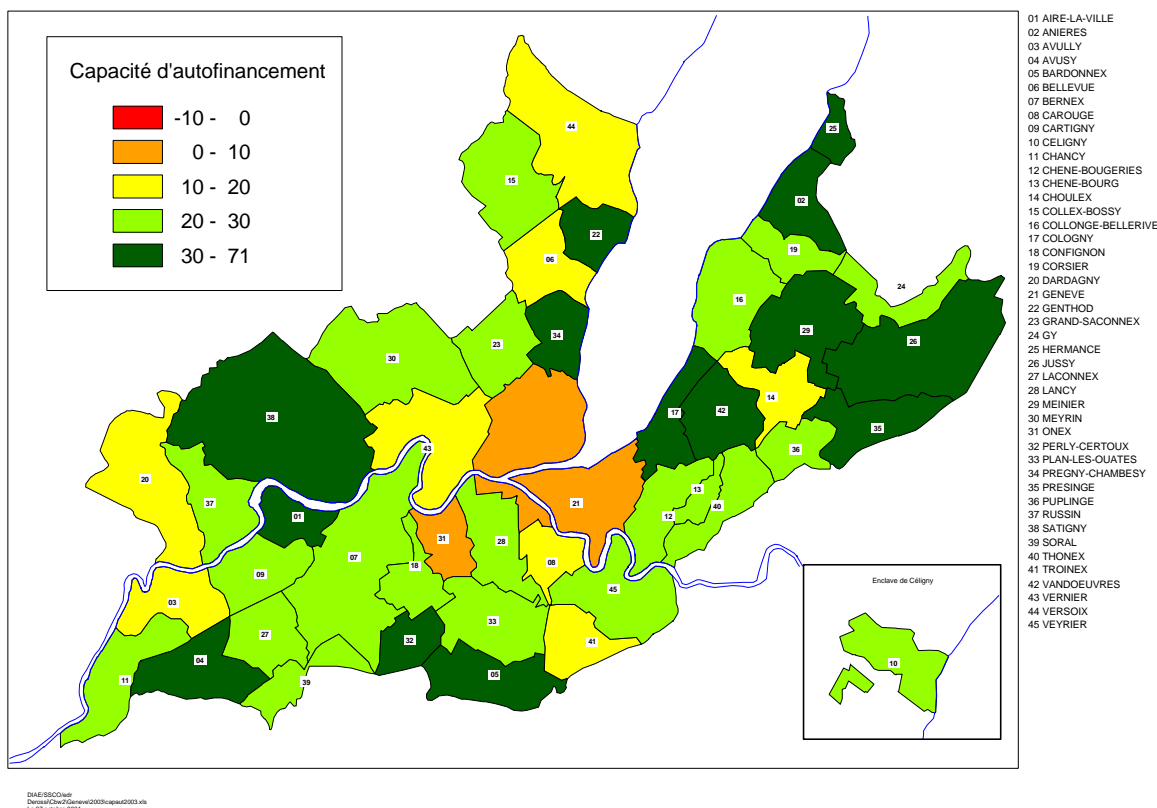
- En raison du niveau très fluctuant des investissements, cet indicateur doit absolument être interprété sur la base de la comparaison de plusieurs années (au moins 2 ans ou, mieux encore, 5 ans), spécialement dans les petites communes eu égard aux investissements réalisés.
- Considérées sur une courte période, les installations d'une commune qui seront utilisées par plusieurs générations peuvent donner une image trompeuse.
- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2002), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 147,0 pour cent, en milieu de classement. En effet, 13 cantons avaient un degré d'autofinancement supérieur, contre 12 cantons dans lesquels il était inférieur.

### Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissement net}}$$

| Détails | Autofinancement   | Natures |
|---------|---|---------|
|         | + Excédent de revenus du compte de fonctionnement                       |         |
|         | - Excédent de charges du compte de fonctionnement                       |         |
|         | + Amortissements ordinaires du patrimoine administratif                 | 331     |
|         | + Amortissements complémentaires du patrimoine administratif            | 332     |
|         | + Amortissements du découvert du bilan                                  | 333     |
|         | + Attributions aux financements spéciaux                                | 38      |
|         | - Prélèvements sur les financements spéciaux                            | 48      |
|         | <b>Investissement net</b>   |         |
|         | + Dépenses d'investissement reportées à l'actif du bilan                | 690     |
|         | - Recettes d'investissement reportées en diminution de l'actif du bilan | 590     |

### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT - COMPTES 2003



**Carte 2 : Capacité d'autofinancement en 2003**

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

**Données de base**

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

**Contenu**

Capacité d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

**Question examinée**

Quelle partie de leur revenu les communes ont-elles pu consacrer au financement des investissements en 2003 ?

**Commentaire**

- Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:
 

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| plus de 30 pour cent | très bon     |
| de 20 à 30 pour cent | bon          |
| de 10 à 20 pour cent | suffisant    |
| de 0 à 10 pour cent  | insuffisant  |
| moins de 0 pour cent | très mauvais |
- En 2003, 35 communes enregistraient une capacité d'autofinancement supérieure à 20 pour cent, ce qui représente une bonne performance.
- En 2003, 2 communes (année précédente: aucune) avaient une capacité d'autofinancement insuffisante. En cas de capacité financière négative, les communes ne parviendraient pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les obligerait à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.

**Moyenne**

En 2003, la moyenne était de 11,8 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent d'une valeur considérée comme suffisante.

### Médiane

En 2003, la médiane était de 26,7 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu financer leurs investissements dans une proportion supérieure à 26 pour cent. La médiane de la capacité d'autofinancement était inférieure à celle de l'année précédente (28,3 %).

### Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la capacité d'autofinancement est en baisse.

|                | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001   | 2002   | 2003   |
|----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>MOYENNE</b> | 11,8 % | 13,9 % | 17,9 % | 21,7 % | 20,5 % | 20,8 % | 11,8 % |
| <b>MÉDIANE</b> | 28,5 % | 31,9 % | 30,3 % | 30,3 % | 24,3 % | 28,3 % | 26,7 % |

### Remarque

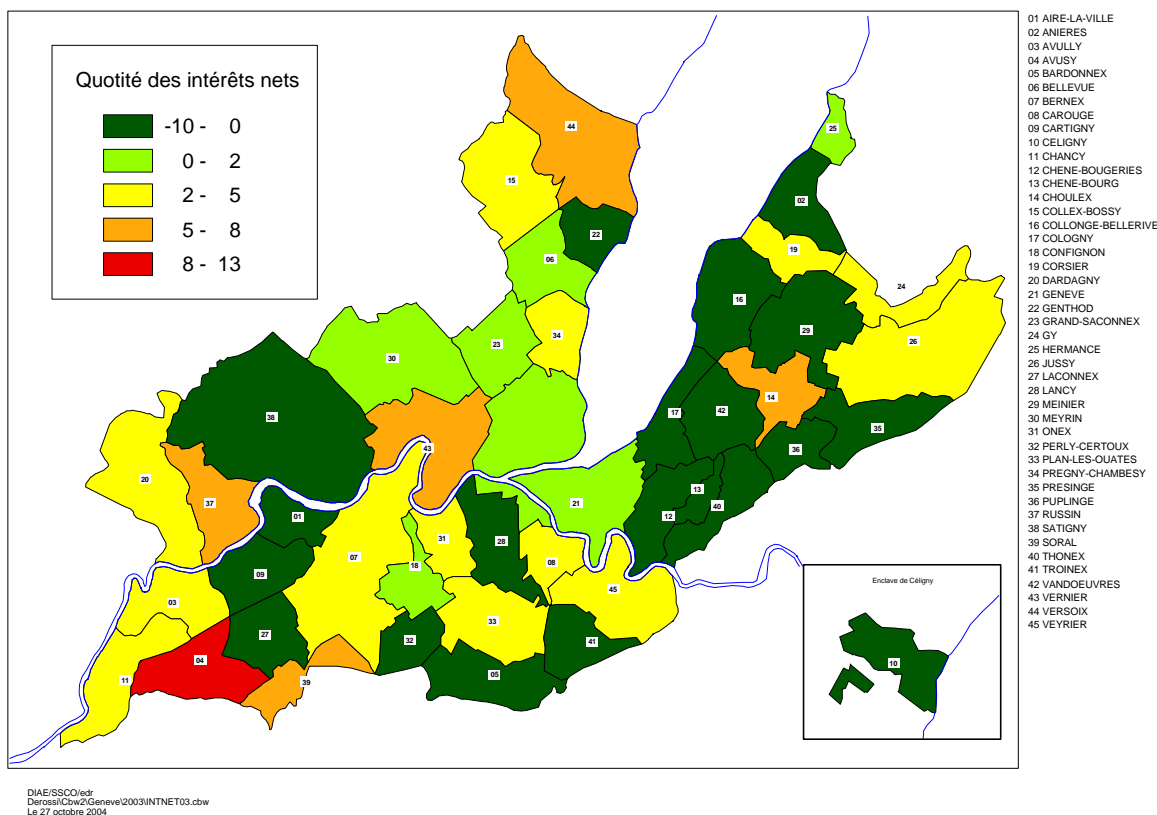
- La capacité d'autofinancement, de 20,8 pour cent, est très forte en comparaison intercantonale (valeurs de 2002), mais cela semble essentiellement dû aux différences dans la répartition des tâches entre le canton et les communes. Dans tous les autres cantons la capacité d'autofinancement est plus faible. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

### Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus}}$$

| Détails | Autofinancement  | Natures |
|---------|--|---------|
|         | + Excédent de revenus du compte de fonctionnement            |         |
|         | - Excédent de charges du compte de fonctionnement            |         |
|         | + Amortissements ordinaires du patrimoine administratif      | 331     |
|         | + Amortissements complémentaires du patrimoine administratif | 332     |
|         | + Amortissement du découvert du bilan                        | 333     |
|         | + Attributions aux financements spéciaux                     | 38      |
|         | - Prélèvements sur les financements spéciaux                 | 48      |
|         | <b>Revenus</b>   |         |
|         | + Revenus du compte de fonctionnement                        | 4       |
|         | - Subventions redistribuées                                  | 47      |
|         | - Prélèvements sur les financements spéciaux                 | 48      |
|         | - Imputations internes                                       | 49      |

### QUOTITE DES INTERETS NETS - COMPTES 2003



**Carte 3 : Quotité des intérêts nets en 2003**

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

#### Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

#### Contenu

Quotité de la charge des intérêts, répartition en 5 catégories.

#### Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les intérêts au cours de l'exercice 2003 ?

#### Commentaire

- Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:
  - moins de 0 pour cent pas de charge ou très faible charge
  - de 0 à 2 pour cent faible charge
  - de 2 à 5 pour cent charge moyenne
  - de 5 à 8 pour cent forte charge
  - plus de 8 pour cent très forte charge
- En 2003, 20 communes (année précédente: 22) avaient une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge des intérêts devant être qualifiée de forte, c'est-à-dire supérieure à 5 pour cent: en 2003, elles étaient au nombre de 6 (année précédente: 5). Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement.

#### Moyenne

En 2003, la moyenne était de 0,7 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent de charges modérées liées au versement des intérêts.



### Médiane

En 2003, la médiane était de 1,2 pour cent: cela signifie que dans plus de la moitié des communes genevoises, les intérêts des dettes sont supérieurs aux revenus du patrimoine. La médiane de la quotité de la charge des intérêts était supérieure à celle de l'année précédente (0,8 pour cent). En réalité, il y a 25 communes avec des intérêts nets positifs, contre 20 communes avec des intérêts nets négatifs.

### Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la quotité de la charge des intérêts reste stable :

|                | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>MOYENNE</b> | 3,1 % | 3,5 % | 3,4 % | 3,0 % | 1,5 % | 1,0 % | 0,7 % |
| <b>MÉDIANE</b> | 1,9 % | 2,0 % | 1,5 % | 0,8 % | 0,8 % | 0,8 % | 1,2 % |

### Remarque

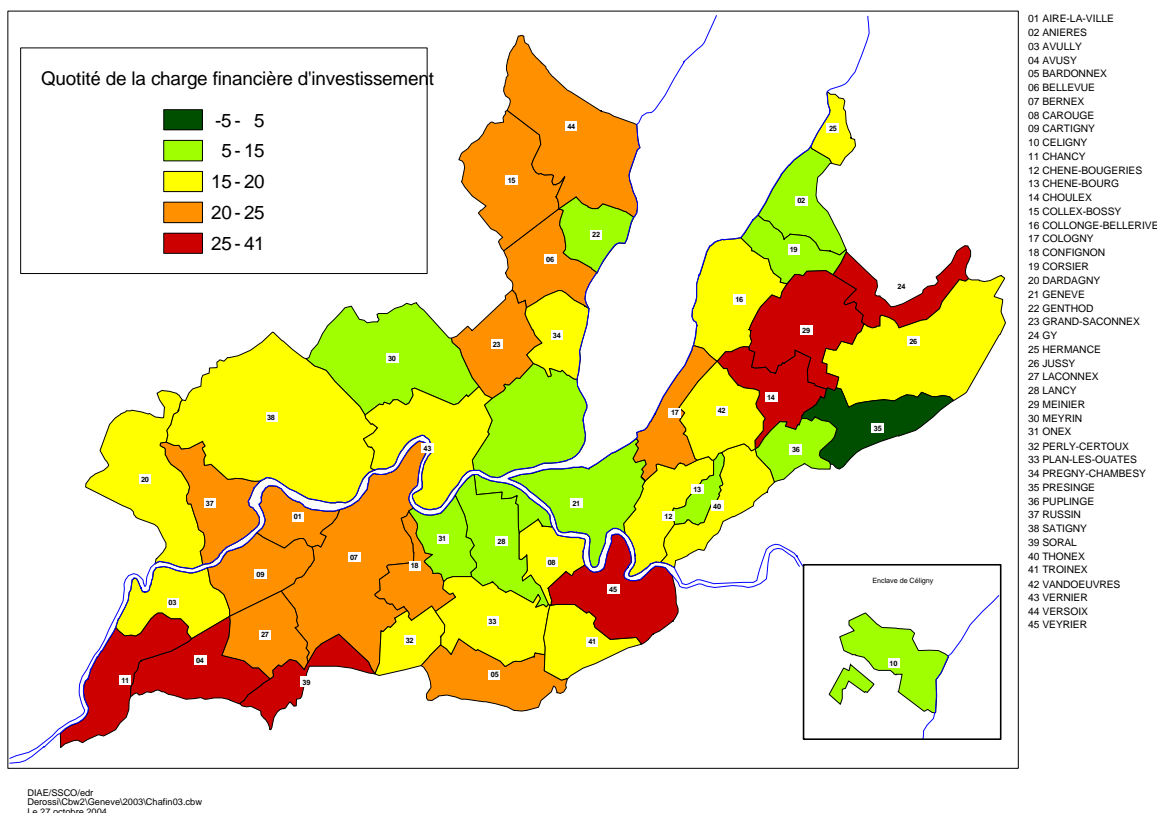
- Avec une quotité de la charge des intérêts de 1,0 pour cent, les communes genevoises occupaient une position très favorable en comparaison intercantonale (valeurs de 2002). Les communes de 9 cantons ont enregistré une quotité inférieure, et celles de 16 cantons une quotité supérieure.

### Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus}}$$

| Détails | Intérêts nets   | Natures        |
|---------|---|----------------|
|         | + Intérêts passifs  | 32             |
|         | - Revenus des biens   | 42             |
|         | + Gains comptables du patrimoine financier                      | 424            |
|         | + Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier | Tâches 942/943 |
|         | <b>Revenus</b>  |                |
|         | + Revenus du compte de fonctionnement                           | 4              |
|         | - Subventions redistribuées                                     | 47             |
|         | - Prélèvements sur les financements spéciaux                    | 48             |
|         | - Imputations internes  | 49             |

### QUOTITE DE LA CHARGE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - COMPTES 2003



**Carte 4 : Quotité de la charge financière d'investissement en 2003**

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

#### Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

#### Contenu

Quotité de la charge financière, répartition en 5 catégories.

#### Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les charges financières (intérêts et amortissements) au cours de l'exercice 2003 ?

#### Commentaire

- Une quotité de la charge financière d'investissement élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:
 

|                          |                            |
|--------------------------|----------------------------|
| moins de 0 à 5 pour cent | faible charge              |
| de 5 à 15 pour cent      | charge moyenne             |
| de 15 à 20 pour cent     | forte charge               |
| de 20 à 25 pour cent     | très forte charge          |
| plus de 25 pour cent     | charge à peine supportable |
- En 2003, 1 commune enregistrait une quotité de la charge financière inférieure à 5 pour cent.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge financière réputée très élevée, c'est-à-dire supérieure à 25 pour cent: en 2003, elles étaient au nombre de 6. Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs amortissements.
- Par rapport à l'année précédente, la médiane de la quotité de la charge financière a augmenté de 18,6 % à 19,1 %.

#### Moyenne

En 2003, la moyenne était de 11,1 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'une charge financière moyenne.

## Médiane

En 2003, la médiane était de 19,1 pour cent: cela signifie que la moitié des communes genevoises ont dû assumer une charge financière correspondant à 19,1 pour cent ou plus de leur revenu, soit une forte charge financière.

## Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la quotité de la charge financière est en légère diminution :

|                | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001   | 2002   | 2003   |
|----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>MOYENNE</b> | 15,8 % | 16,3 % | 15,7 % | 14,3 % | 15,1 % | 14,1 % | 11,1 % |
| <b>MÉDIANE</b> | 21,1 % | 22,3 % | 19,3 % | 18,3 % | 17,1%  | 18,6 % | 19,1 % |

## Remarques

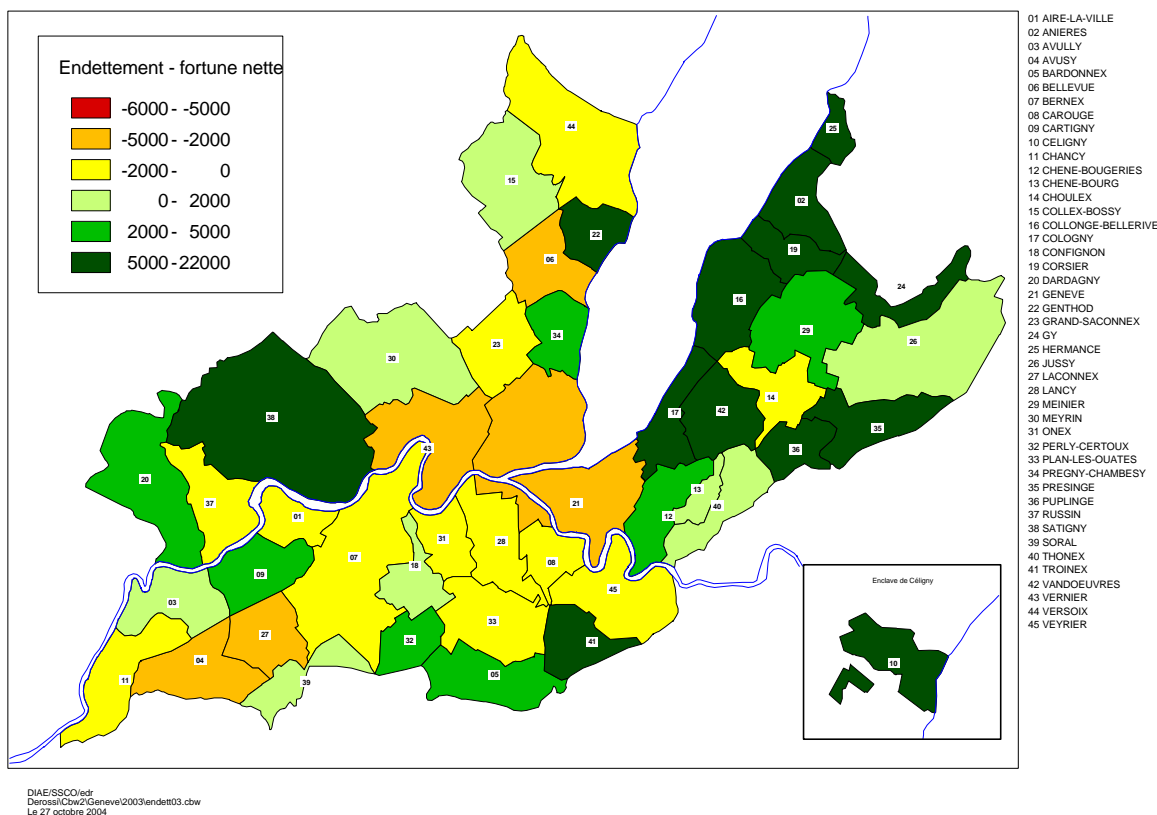
- Il est très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- En comparaison avec d'autres cantons (valeurs de 2002), la quotité de la charge financière, de 14,1 pour cent, est la deuxième valeur la plus élevée de tous les cantons, les communes du canton d'Appenzell Rhodes Intérieurs ayant une quotité de la charge financière de 17,3 pour cent. Les communes de 23 cantons ont enregistré une quotité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

## Formule de calcul

$$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenus}}$$

| Détails | Charge financière   | Natures        |
|---------|---|----------------|
|         | + Intérêts passifs  | 32             |
|         | + Amortissements ordinaires du patrimoine administratif         | 331            |
|         | + Amortissements complémentaires du patrimoine administratif    | 332            |
|         | + Amortissement du découvert du bilan                           | 333            |
|         | – Revenus des biens   | 42             |
|         | + Gains comptables du patrimoine financier                      | 424            |
|         | + Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier | Tâches 942/943 |
|         | <b>Revenus</b>  |                |
|         | + Revenus du compte de fonctionnement                           | 4              |
|         | – Subventions redistribuées                                     | 47             |
|         | – Prélèvements sur les financements spéciaux                    | 48             |
|         | – Imputations internes  | 49             |

## ENDETTEMENT / FORTUNE NETTE PAR HABITANT - COMPTES 2003



**Carte 5 : Endettement / Fortune nette par habitant en 2003**

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

### Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

### Contenu

Endettement net par habitant, répartition en 6 catégories.

### Question examinée

Quelle fortune nette ou quel endettement net par habitant les comptes communaux de 2003 indiquent-ils s'agissant de l'infrastructure requise pour l'accomplissement des tâches publiques ?

### Commentaire

- La comparaison de l'endettement net par habitant entre des communes de différents types n'est pas probante, et il est surtout recommandé de procéder à des comparaisons internes entre plusieurs exercices.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
 

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| moins de 2000 F      | petit endettement     |
| de - 2000 à - 5000 F | endettement moyen     |
| plus de 5000 F       | endettement important |
- En 2003, le compte annuel de 28 communes attestait d'une fortune nette par habitant, laquelle était même supérieure à 2000 francs dans 20 cas!
- Il n'en reste pas moins que 17 communes (année précédente: 16) devaient faire face à un endettement net, dans 5 cas de plus de 2000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2003 des communes genevoises indiquent un endettement net de 407 millions de francs. Le patrimoine financier a été évalué à 2,8 milliards de francs, les engagements à 3,2 milliards de francs.
- En 2003, la médiane de la fortune nette a diminué par rapport à l'année précédente passant ainsi de 2,5 à 2,1 millions de francs.

### Moyenne

En 2003, la moyenne de l'endettement net se situait à 937 francs par habitant: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'un endettement net de moins de 1000 francs par habitant.

### Médiane

En 2003, la médiane révélait une fortune nette de 1480 francs par habitant: cela signifie que les comptes annuels de plus de la moitié des communes genevoises attestaient d'un patrimoine financier supérieur aux engagements.

### Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre la stabilité de la fortune nette/de l'endettement net par habitant. La médiane a légèrement diminué, tandis que la moyenne a augmenté entre 2002 et 2003 :

|                | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001  | 2002  | 2003  |
|----------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|
| <b>MOYENNE</b> | -1'841 | -1'819 | -1'544 | -1'305 | -977  | -703  | -937  |
| <b>MÉDIANE</b> | 1'489  | 1'913  | 2'244  | 1'953  | 2'064 | 1'654 | 1'480 |

### Remarque

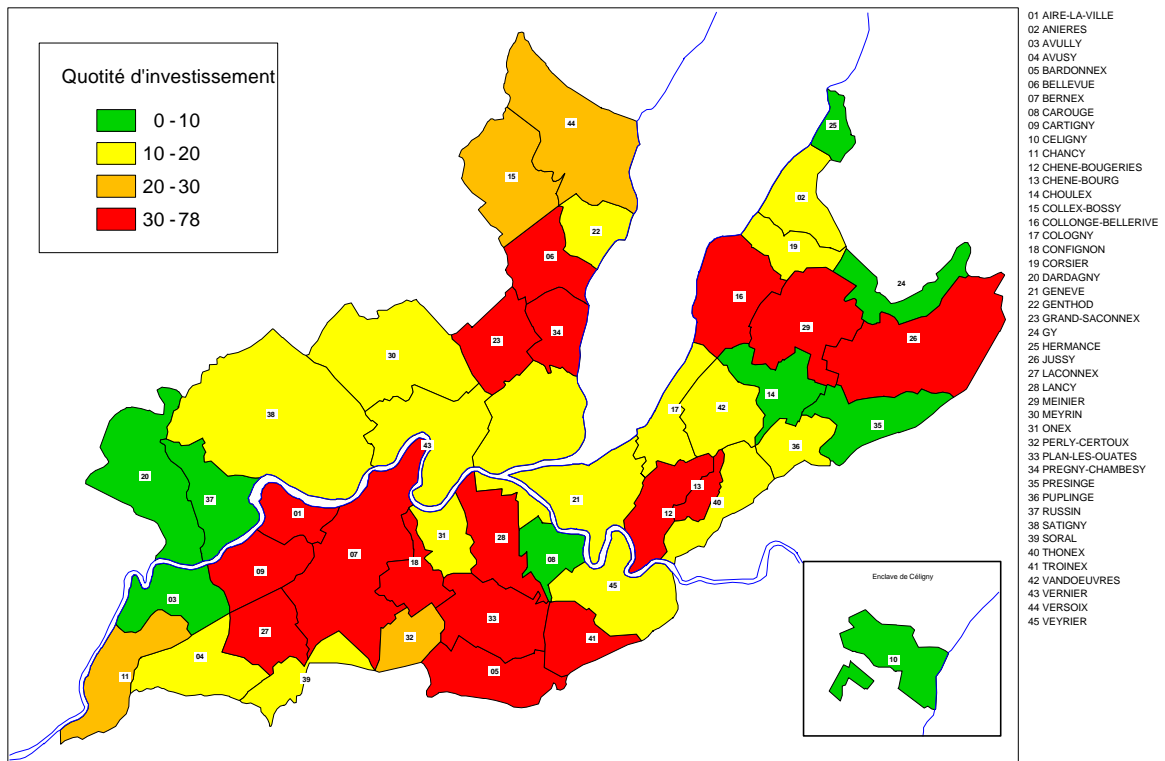
- En comparaison intercantonale (valeurs de 2002), les communes genevoises se trouvaient en excellente position puisque les communes de 4 autres cantons seulement avaient un endettement net inférieur à 703 francs par habitant, contre 20 cantons dans lesquels il était supérieur. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

### Formule de calcul

$$\frac{\text{Patrimoine financier} - \text{Engagements}}{\text{Habitants}}$$

| Détails | Charge financière                              | Natures |
|---------|--|---------|
|         | + Patrimoine financier                         |         |
|         | + Disponibilités                               | 10      |
|         | + Avoirs                                       | 11      |
|         | + Placements                                   | 12      |
|         | + Actifs transitoires                          | 13      |
|         | + Avances aux financements spéciaux            | 18      |
|         | - Engagements                                  |         |
|         | - Engagements courants                         | 20      |
|         | - Dettes à court terme                         | 21      |
|         | - Dettes à moyen et long termes                | 22      |
|         | - Engagements envers des entités particulières | 23      |

### QUOTITE D'INVESTISSEMENT - COMPTES 2003



**Carte 6 : Quotité d'investissement en 2003**

Nouvel indicateur proposé par la commission de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

#### Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

#### Définition

Investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées (dépenses sans les amortissements, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes ni les subventions redistribuées).

#### Information

- Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
- Il se trouve que cet indicateur était le 5<sup>ème</sup> qui a été examiné par notre commission en 1987 et qu'il n'a pas été retenu à l'époque, à l'instar du 6<sup>ème</sup> indicateur relatif à l'endettement net par habitant dont les résultats sont maintenant reconnus et publiés.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
 

|              |   |
|--------------|---|
| de 0 à 10 %  | faible activité au niveau des investissements |
| de 10 à 20 % | expansion moyenne                             |
| de 20 à 30 % | développement important                       |
| plus de 30 % | phase d'expansion très forte                  |

#### Moyenne

En 2003, la moyenne était de 18,5 pour cent, correspondant à une expansion moyenne.

#### Médiane

En 2003, la médiane était de 18,7 pour cent.

### Comparaison avec les années précédentes

La moyenne de la quotité d'investissement reste stable au niveau d'une expansion moyenne. Quant à la médiane, celle-ci a diminué entre 2002 et 2003 pour s'établir à 18,7 pour cent ce qui revient à dire que plus de la moitié des communes genevoises sont en phase de développement moyen, voire important.

|                | 2000   | 2001   | 2002   | 2003   |
|----------------|--------|--------|--------|--------|
| <b>MOYENNE</b> | 18,2 % | 15,5 % | 17,1 % | 18,5 % |
| <b>MÉDIANE</b> | 18,9 % | 20,9 % | 27,4 % | 18,7 % |

### Formule de calcul

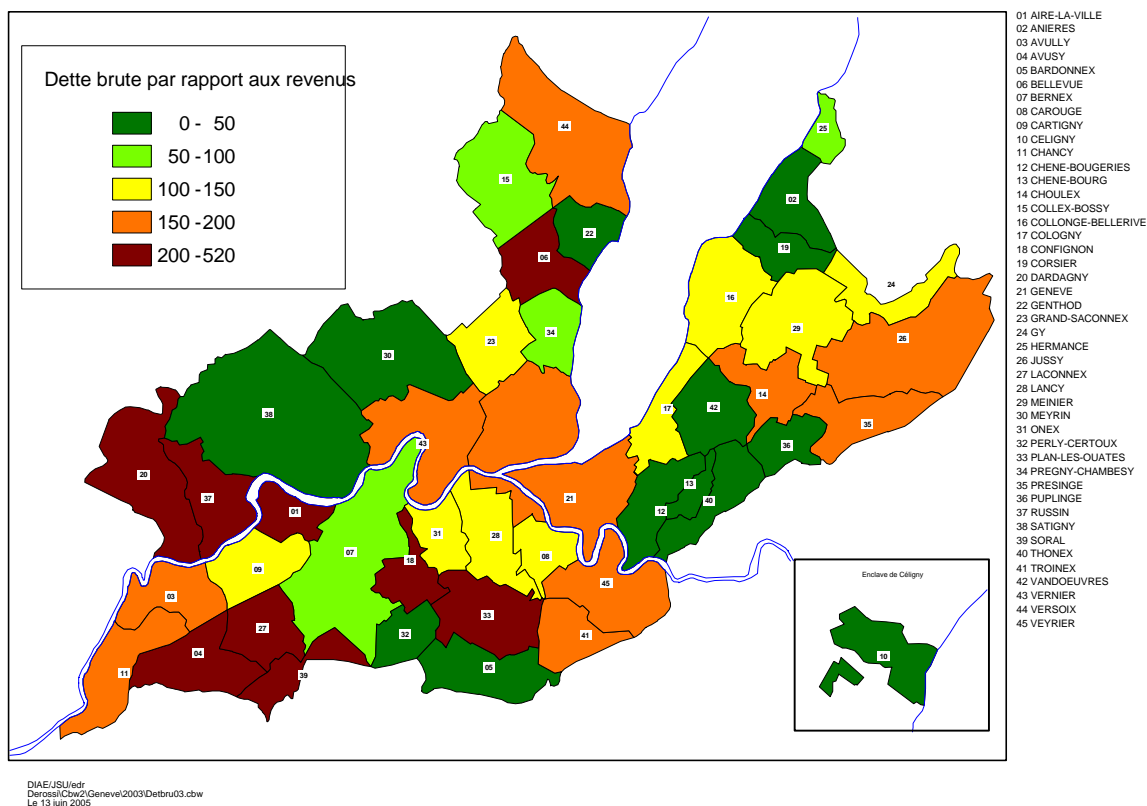
$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales consolidées}}$$

soit :

$$\frac{5}{3 + 5 - (331 \text{ à } 333 + 37 + 38 + 39)} \times 100$$

| Détails | Investissements bruts  | Natures |
|---------|--|---------|
|         | + Détails investissements bruts                              | 5       |
|         | Dépenses consolidées   |         |
|         | + Total des charges de fonctionnement                        | 3       |
|         | + Total des dépenses d'investissements                       | 5       |
|         | - Amortissements ordinaires du patrimoine administratif      | 331     |
|         | - Amortissements complémentaires du patrimoine administratif | 332     |
|         | - Amortissement du découvert                                 | 333     |
|         | - Subventions à redistribuer                                 | 37      |
|         | - Attributions aux financements spéciaux                     | 38      |
|         | - Imputations internes                                       | 39      |

### DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS - COMPTES 2003



**Carte 7 : Dette brute par rapport aux revenus en 2003**

Nouvel indicateur proposé par la commission de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

#### Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

#### Contenu

Quotité de la dette brute répartie en 5 catégories.

#### Question examinée

Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels.

#### Commentaire

- Pour plusieurs communes, les emprunts relatifs aux immeubles locatifs sont inclus dans le calcul de ce ratio alors que ce n'est pas le cas pour les communes ayant créé des Fondations communales. Il convient dès lors d'être prudent en analysant ce ratio et en comparant celui-ci entre les différentes communes genevoises.
- Les valeurs significatives suivantes peuvent être proposées :
 

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| de moins de 50 pour cent | très bon |
| de 50 à 100 pour cent    | bon      |
| de 100 à 150 pour cent   | moyen    |
| de 150 à 200 pour cent   | mauvais  |
| plus de 200 pour cent    | critique |

#### Moyenne

En 2003, la dette brute moyenne des communes genevoises représentait le 161,6 pour cent de leurs revenus.

#### Médiane

En 2003, la médiane était de 129,1 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont un endettement représentant plus d'une année de revenus.



## Comparaison avec les années précédentes

|                | 2001    | 2002    | 2003    |
|----------------|---------|---------|---------|
| <b>MOYENNE</b> | 168,7 % | 159,0 % | 161,6 % |
| <b>MÉDIANE</b> | 114,7 % | 118,3 % | 129,1 % |

### Formule de calcul

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus}}$$

| Détails | Dettes                                       | Natures |
|---------|--|---------|
|         | Dette brute                                  |         |
|         | + Dettes à court terme                       | 21      |
|         | + Dettes à moyen et à long terme             | 22      |
|         | + Dettes envers des entités particulières    | 23      |
|         | Revenus                                      | Natures |
|         | + Revenus du compte de fonctionnement        | 4       |
|         | - Subventions à redistribuer                 | 47      |
|         | - Prélèvements sur les financements spéciaux | 48      |
|         | - Imputations internes                       | 49      |